

Le fil d'Amarin

BULLETIN MUNICIPAL

N°1

Le Fil d'Amarin : le lien qui nous rassemble

Dynamique locale
**Le nouveau
conseil municipal**

Notre forêt
Une histoire vivante

Cœur de ville
**La nouvelle
rubrique urbaine**

Grand angle
**Le budget de
la ville : comment ça
marche ?**

Nature
**Lucien et les
faucons crécerelles**



Madame, Monsieur,

Chères Saint-Amarinoises,
chers Saint-Amarinois,

Vous tenez entre vos mains le premier numéro du Fil d'Amarin, notre nouveau magazine municipal.

Un nouveau nom, une nouvelle présentation, de nouvelles rubriques, mais surtout une ambition simple : renforcer le lien entre la Ville et ses habitants, mieux vous informer sur l'action municipale et, au-delà, raconter Saint-Amarin, celles et ceux qui la font vivre et tout ce qui constitue son identité.

Cette première édition paraît quelques mois après le renouvellement du Conseil municipal. Une nouvelle équipe, mêlant générations, expériences et compétences différentes, s'est mise au travail dès son installation. Finances, voirie, bâtiments communaux, sécurité, dynamisme commercial, environnement, jeunesse, vie associative : les sujets ne manquent pas et nous les abordons avec une même volonté, celle d'agir avec responsabilité, détermination et pragmatisme au service de notre ville.

Ce magazine veut également vous permettre de mieux comprendre nos choix. C'est notamment le sens du dossier consacré au budget communal. Derrière les chiffres se trouvent des décisions très concrètes : entretenir nos rues et nos bâtiments, faire fonctionner nos écoles, soutenir nos associations, préserver notre cadre de vie et préparer les investissements de demain. Dans un contexte financier plus contraint, nous devons continuer à avancer tout en préservant les équilibres de notre commune.

Mais Saint-Amarin ne se résume évidemment pas à ses projets municipaux. Notre ville est aussi faite de rencontres, de commerces, d'associations, d'histoire, de nature et de moments partagés. Cet été l'a encore magnifiquement démontré : le passage du Tour de France a transformé nos rues en un immense lieu de fête, tandis que notre marché dominical, la Fête du Coq, les manifestations culturelles ou encore les initiatives de nos associations continuent de faire vivre notre cœur de ville.

Le Fil d'Amarin sera donc aussi le vôtre. Nous souhaitons qu'il laisse une place aux habitants, à leurs initiatives, à leurs souvenirs, à leurs talents et à leur regard sur notre commune. Dès ce premier numéro, vous êtes d'ailleurs invités à contribuer à sa prochaine édition en nous adressant notamment vos photographies de Saint-Amarin.

Si notre ville avance, c'est grâce à l'engagement de nombreux acteurs : élus, agents municipaux, commerçants, associations, bénévoles et habitants. Je veux profiter de ces quelques lignes pour les remercier très sincèrement.

Ensemble, continuons à faire de Saint-Amarin une ville vivante, attractive, solidaire, attachée à son identité et résolument tournée vers l'avenir.

Je vous souhaite une très belle lecture de ce premier Fil d'Amarin.

Avec toute mon implication et très chaleureusement,

Cyrille AST

Maire de Saint-Amarin

BULLETIN MUNICIPAL – LE FIL D'AMARIN

Adresse : Mairie – 55 rue Charles de Gaulle – 68550 Saint-Amarin
Courriel : lefildamarin@ville-saint-amarin.fr

Directeur de la publication :

Cyrille Ast

Rédaction :

Cyrille Ast, Jean Sauze, Marie-Christine Locatelli, Sabine Jacquin-Poulet, Lucien Arnold pour « Les oiseaux du Stockenberg ».

Crédit photo : Mairie, Lucien Arnold « Les oiseaux du Stockenberg ».

IMPRIMEUR & CONCEPTION GRAPHIQUE :

Parmentier Imprimeurs

SOMMAIRE

4 L'image

5 Dynamique Locale

Des conseillers municipaux à l'image de notre ville. Quelques paragraphes sont nécessaires pour vous présenter les nouveaux conseillers municipaux.



7 Cœur de ville

Commerçants accueillants, marché dominical, Tour de France, Fête du Coq ou travaux un peu bruyants ... notre centre ville n'est jamais à court d'animations.

8 L'œil vert

Plutôt urbain ou plutôt rural ? Inutile de choisir lorsque l'on habite à Saint-Amarin. Après quelques courses en ville et un changement de chaussures nous voici dans la forêt.



9 Grand angle

Le budget de la ville: Comment ça marche ? Les dotations de l'État aux communes connaissent un recul réel, impactant fortement les budgets locaux et la capacité des collectivités à financer les services publics. Découvrez les chiffres 2026 accompagnés de quelques clés de compréhension.

13 Temps libre

Les associations sont une des grandes richesses de notre commune. Culturelles, sportives, artistiques, pour les grands et les petits, elles offrent un panel d'activités. Nous allons à leur rencontre dans Le Fil d'Amarin.



14 La Mairie vous informe

Nous avons revisité notre charte graphique, notre bulletin municipal et revisitions également notre site Internet. L'accueil apprécié dans les locaux de notre mairie reste quant à lui dans sa continuité...

17 Instants choisis

Une rubrique réservée à tous nos moments partagés.



18 Histoire, portraits ou billets d'humeur





Des conseillers municipaux à l'image de notre ville

Le pari d'une ville pluri-générationnelle



Notre ville possède un atout humain indéniable : de nombreuses générations se cotoient. Qu'il s'agisse de relations professionnelles, sociales ou familiales, les interactions entre individus d'âges différents sont nombreuses. Cette richesse est aussi un défi pour la Mairie qui s'efforce de répondre à tous les besoins.

Face aux défis sociaux actuels, apporter les services nécessaires, devient un enjeu de solidarité et d'apprentissage mutuel durable.

Le nouveau conseil municipal mêle donc cheveux blancs et étudiants, jeunes parents et retraités ainsi que de nombreux actifs aux multiples compétences.

La transmission des anciens nourrit la mémoire et l'expérience, alors que la jeunesse apporte la vitalité et de nouvelles connaissances.

Création des commissions de travail, état des lieux des bâtiments communaux, réhabilitation des locaux techniques, finances, sécurité dans notre ville, rencontres avec les commerçants, réhabilitation de voiries, maintien de notre troisième fleur pour les Villages fleuris...

Appuyés par le professionnalisme des agents municipaux, les élus, en commun ou dans leurs diverses commissions travaillent depuis le premier jour de l'installation du Conseil municipal.

1. Commission Finances : Cyrille AST, René EHLINGER, Catherine JOLLY, Aurélie BRUNNER, Arnaud BOSSA.

2. Commission Urbanisme et Travaux : Cyrille AST, Marie-Christine LOCATELLI, Véronique PETER, Alain SPERISSEN, Catherine JOLLY, Frédéric KOEHL.

3. Commission Économie et Dynamique locale : Vice-Présidents : Marie-Christine LOCATELLI, Jean SAUZE, Sabine JACQUIN POULET
CM : Christophe DAUDIGNAC, Catherine JOLLY.

4. Commission Cérémonies et Festivités : Vice-Présidents : Marie-Christine LOCATELLI, Thierry DUMOULIN,
CM : Marilyne HORNY, Sophie HOFFNER.

5. Commission Forêt et Chasse : Vice-Présidents : Marie-Christine LOCATELLI, Thierry DUMOULIN,
CM : Véronique PETER, Jean-Jacques KUBLER, Frédéric KOEHL.

6. Commission Culture, Sports, Loisirs et Vie associative : Vice-Présidents : Jean SAUZE, Sabine JACQUIN POULET,
CM : René EHLINGER, Marilyne HORNY, Jean-Jacques KUBLER, Sophie HOFFNER, Aurélie BRUNNER.

7. Commission Affaires sociales : Vice-Présidentes : Nathalie BELTZUNG, Marie-Christine LOCATELLI,
CM : Marilyne HORNY, Catherine JOLLY, Emmanuelle HUBER.

8. Commission Éducation et Jeunesse : Vice-Présidents : Nathalie BELTZUNG, Thierry DUMOULIN,
CM : Emmanuelle HUBER, Aurélie BRUNNER, Arnaud BOSSA.

9. Commission Environnement et Cadre de vie : Vice-Présidente : Nathalie BELTZUNG, CM : Véronique PETER.

10. Commission Sécurité : Vice-Présidents : Thierry DUMOULIN, Membres : Marie-Christine LOCATELLI, Véronique PETER, Marilyne HORNY, Alain SPERISSEN, Jean-Jacques KUBLER, Christophe DAUDIGNAC, Catherine JOLLY, Frédéric KOEHL, Jérémy BRAND.

11. Commission Communication : Vice-Présidents : Sabine JACQUIN POULET, Jean SAUZE, CM : Catherine JOLLY

Conseil Municipal des Enfants

Quand les enfants prennent la parole

La ville de Saint-Amarin encourage les enfants à poursuivre leurs passions tout en reconnaissant la nécessité de rendre des comptes.

L'imagination des enfants est sans préjugés, et leurs projets sont un prisme de possibilités illimitées. Les réunions du

Conseil Municipal des Enfants se transforment rapidement en laboratoire d'innovations parfois insoupçonnées et nous, adultes, apprenons aussi de leurs talents. Malgré quelques bémols sur la faisabilité des projets, ils sont les bâtisseurs de nos villes futures.



Paroles des jeunes élus «Nos instits' et les adjoints du Maire nous ont expliqué que le **Conseil Municipal des Enfants (CME)** est une instance citoyenne pour apprendre la démocratie et la participation civique : campagne électorale, vote, prise de décision collective et réalisation de projets d'intérêt général.

Nous apprenons donc à agir comme les «grands» et c'est bien. Mais aujourd'hui ce sont nos idées qu'ils doivent écouter. Alors nous avons organisé une chasse aux œufs pour Pâques avec des récompenses en chocolat pour

tous, nous avons nettoyé notre ville en faisant travailler nos parents aux journées citoyennes et organisé un tournoi sportif. Nous avons aussi travaillé avec les agents de la commune pour créer deux boîtes à livres pour tout le monde. Les parents et aussi les grands-parents sont beaucoup trop sur les écrans ! Nous avons encore plein d'idées et nous continuons à travailler...».

Propos recueillis lors de la journée citoyenne.

Tour de France 2026

Un événement mondial dignement fêté dans nos rues.



Le samedi 18 juillet, Saint-Amarin a accueilli le Tour de France. L'événement a été bien préparé. De nombreux cyclistes se sont pris en photo devant l'œuvre de l'artiste Dominique Bourgois, dévoilée 100 jours avant le jour J. Notre ville s'était parée de vélos colorés, de pancartes, de fanions et autres décorations. Alors que la caravane du Tour était prévue en milieu d'après-midi, nos rues se sont égayées, dès 8h du matin, de buvettes, musique, vélos, et de toute une foule bigarrée. Vers 17h, une belle ambiance de fête a encouragé les cyclistes du Tour de France avant la montée vers Geishouse, le col du Haag et l'arrivée au Markstein.



Et toujours à vélo ...

Vous venez faire vos courses en ville ?

Profitez longuement de vos commerçants pendant que vos vélos électriques se rechargent gratuitement devant l'office de tourisme.



Le marché au fil des saisons

Olives et tapenades en été, potirons en automne et choux en hiver, le marché dominical s'est bien enraciné place du Coq. Mais, si fruits et légumes frais varient au fil des saisons, il est des produits dont nous nous régalaons toute l'année : ce sont les fromages et les yaourts. La chèvrerie de Moselle passe les cols vosgiens pour ravir nos papilles de chèvres frais, demi-sec, bien secs ou pourquoi pas les trois pour les plus gourmands. Quant à Charlène et Lucas, jeunes agriculteurs de la ferme



du Siebach, la file d'attente devant leur stand est, à elle seule, une promesse de la belle qualité de leur production. Une petite pause s'impose ensuite au Bar du Coq, où règne un joyeux brouhaha, avant de repartir place du Bailli où nous attendent les trouvailles hétéroclites des brocanteurs réinstallés depuis le début de l'automne.

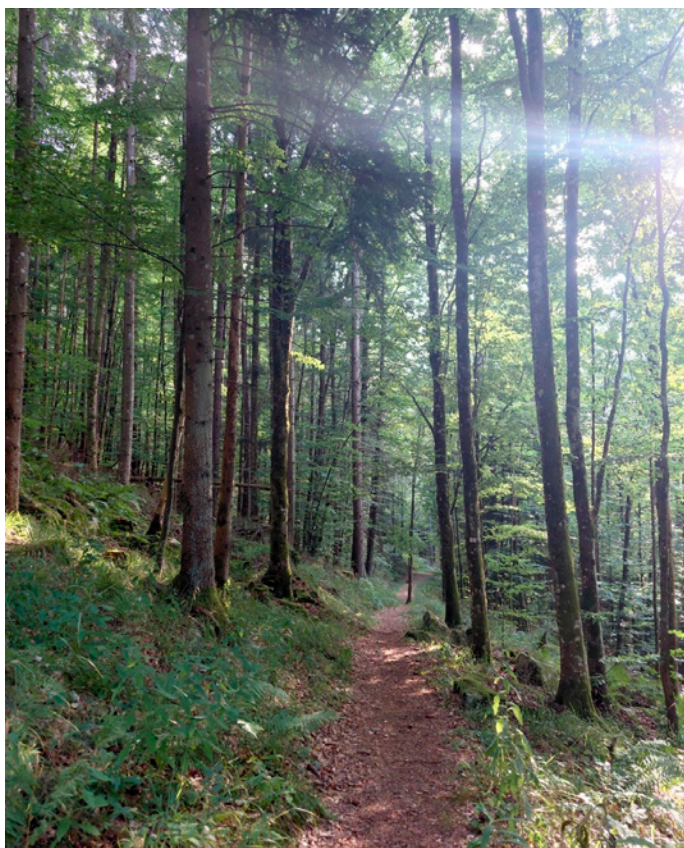


La fête du Coq

La traditionnelle Fête du coq s'est déroulée le dernier week-end d'août. Organisée pour la deuxième année consécutive par l'association « Les Enseignes de la Haute-Thur », elle s'est enrichie d'animations le samedi soir ainsi que d'un marché aux puces et d'animations au CAP le dimanche. Une ambiance festive et familiale avec une météo parfaite. Un grand merci à nos commerçants pour ces belles journées.

Les services de la ville ont, comme chaque année, assuré la partie administrative et l'impression de flyers et belles affiches couleurs en amont de l'événement. L'ensemble des agents municipaux, des élus et des bénévoles du conseil municipal étaient à pied d'œuvre pour préparer ces deux jours.

Si la forêt m'était contée ...



Il était une fois, à Saint-Amarin, une forêt qui a plus de 1200 ans.

Les grands sapins y sont protégés par le Waldgeist, l'esprit de la forêt. Il aide les voyageurs respectueux et égare ceux qui ne respectent pas les bois. Une Dame blanche y apparaît dans les brumes, et les nains des Vosges parcourent la montagne.

Chaque sentier, chaque ruisseau, et chaque arbre, raconte le lien entre la nature, l'histoire et les habitants de notre vallée des Vosges.

De vieux livres nous racontent qu'en l'an de grâce 792, Charlemagne donne toute la vallée de Saint-Amarin à l'abbaye de Murbach : les montagnes, les rivières, les terres agricoles et les forêts. Les moines de Murbach gèrent la vallée et organisent l'exploitation du bois.

Tournons les pages...

Au VIII^e siècle, notre vallée est presque entièrement couverte d'une grande forêt primaire. Les habitants vivent autour du monastère fondé par Saint Amarin 100 ans plus tôt. Le bois est alors essentiel : construction, chauffage, chasse et pâturage, tout vient de la forêt.

Nos anciens défrichent pour les villages et les champs et respectent la forêt qui les fait vivre : le bois est utilisé de façon à permettre à la forêt de se renouveler au fil du temps. C'est en grande partie pour cela, qu'elle est encore là aujourd'hui.

« Notre forêt fait aujourd'hui partie du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Hêtres, sapins et épicéas y poussent protégeant une faune riche de cerfs, chevreuils, sangliers, renards, écureuils et oiseaux des forêts. Au fil des saisons, la forêt vit et se métamorphose : au printemps les sous-bois fleurissent, en été les sapins apportent la fraîcheur, en automne les hêtres se parent de rouges et d'or tandis qu'en hiver la neige rend tout très paisible.

Les fontaines

Précieux témoins de notre patrimoine

Avec dévouement, passion, patience et un savoir-faire admirable, les bénévoles du Club Vosgien ont restauré les fontaines qui jalonnent les sentiers de notre forêt. Au fil d'innombrables heures de travail, leurs mains ont redonné vie à ces havres de paix où l'eau murmure au cœur de la nature.

Laissez-vous guider par les sentiers, faites une halte auprès de ces fontaines renaissantes, écoutez le chant de l'eau, savourez le calme des bois... et prenez le temps d'apprécier ces petits refuges de sérénité qui rendent nos promenades encore plus belles.

Un immense merci à toutes celles et à tous ceux qui, dans l'ombre, offrent de leur temps et de leur énergie pour préserver ces trésors de nos forêts.



Fontaine du Herrenwald

Le budget de la ville

Comment ça marche ?



Pourquoi le Conseil municipal choisit de parler du budget ?

Le budget communal est souvent perçu comme un document complexe et réservé aux spécialistes. Pourtant, il concerne chacun d'entre nous.

À travers lui, ce sont les écoles qui ouvrent leurs portes chaque matin, les rues et les espaces verts qui sont entretenus, les bâtiments communaux qui sont rénovés, les associations qui sont accompagnées, les manifestations qui sont organisées ou encore les investissements qui préparent le Saint-Amarin de demain.

Le budget n'est donc pas seulement un document financier. C'est aussi la traduction concrète d'un projet de territoire.

Le Conseil municipal souhaite présenter son fonctionnement de manière simple et transparente afin que chacun puisse mieux comprendre les décisions prises.

Qu'est-ce que le budget communal ?

Le budget communal est le document qui prévoit, pour une année, l'ensemble des produits que la commune va percevoir et l'ensemble des charges qu'elle devra engager. Il est voté chaque année par le Conseil municipal.

Comme pour un budget familial, une règle essentielle s'impose : **les dépenses ne peuvent jamais être supérieures aux recettes** : Autrement dit, le budget doit obligatoirement être équilibré.

Il constitue la feuille de route financière de la commune et traduit concrètement les priorités fixées par les élus.

Quelles sont les composantes du budget communal ?

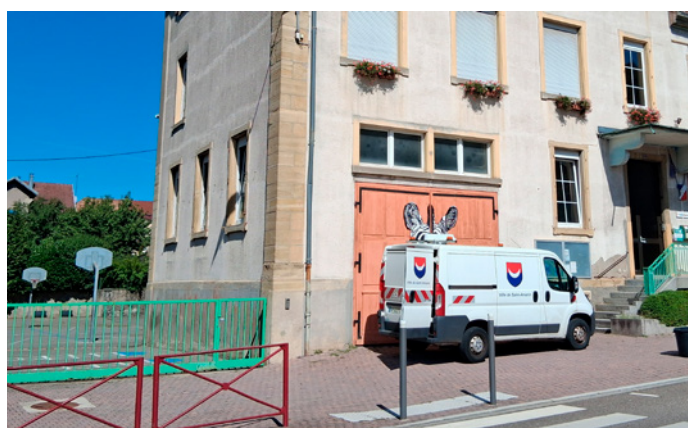
Le budget de notre commune comporte **deux grandes parties** :

Le fonctionnement

Il finance la vie quotidienne de la commune :

- les salaires des agents ;
- l'entretien des bâtiments, des écoles et de la voirie ;
- l'éclairage public ;
- les subventions aux associations ;
- les services rendus à la population.

C'est le budget du quotidien.



L'investissement

Il prépare l'avenir :

- rénovation des bâtiments et de la voirie ;
- achat de matériel ;
- travaux ;
- opérations d'ordre patrimonial ;
- équipements divers.

C'est le budget des projets.

Comment le Conseil municipal élabore le budget communal ?

Avant de construire le budget 2026, nous avons analysé la situation financière de la commune. Cette analyse met en évidence plusieurs points importants.

Une dette qui continue de diminuer

Depuis plusieurs années, la commune poursuit son désendettement. La dette financière est passée de près de **983 000 € à 863 000 € en une année**, soit une baisse de 12 %.

Une capacité d'autofinancement en recul

La capacité d'autofinancement (CAF) est l'argent restant une fois les dépenses courantes payées.

Elle permet :

- de rembourser les emprunts ;
- d'investir sans recourir à l'emprunt.

En 2025, elle s'établit à environ **168 000 €**, en baisse de 34 %. Cet indicateur est particulièrement important dans une situation où il est désormais nécessaire de pratiquer de nouveaux investissements.

Une trésorerie à préserver

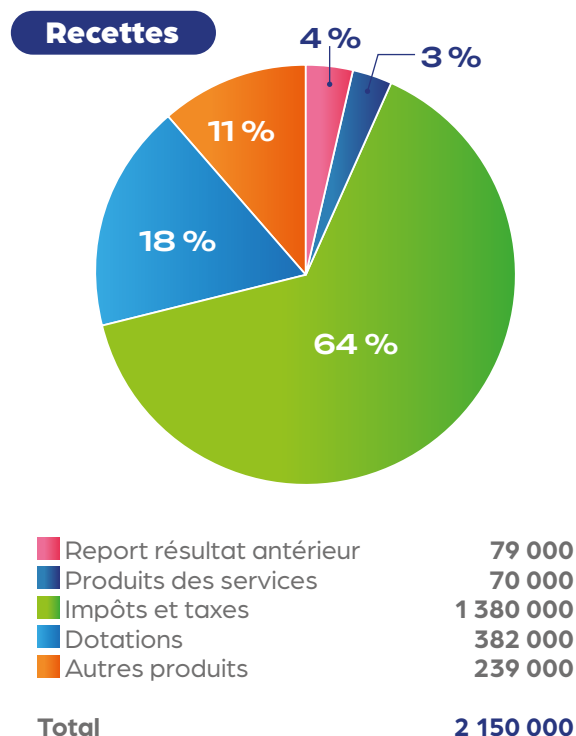
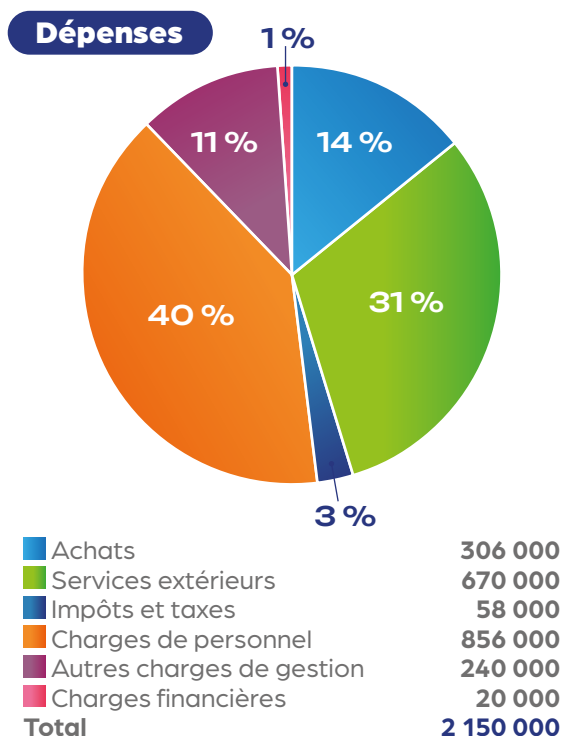
La trésorerie est passée d'environ **635 000 € à 251 000 €** en un an. Cette évolution appelle une vigilance particulière dans les prochaines années.

Notre conclusion

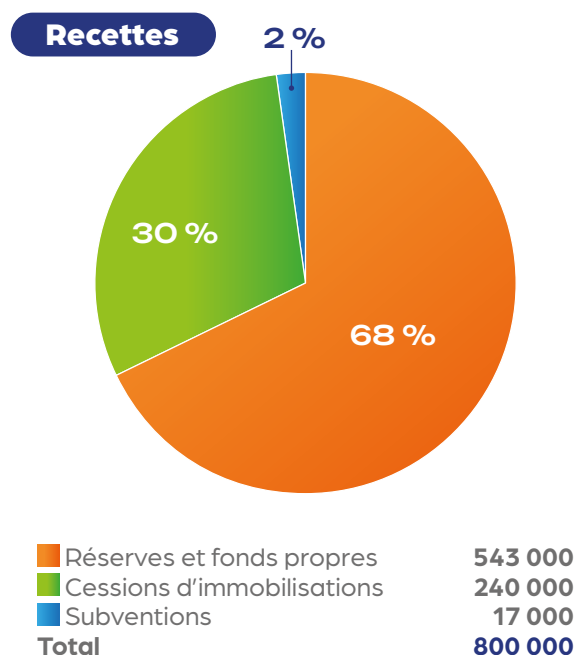
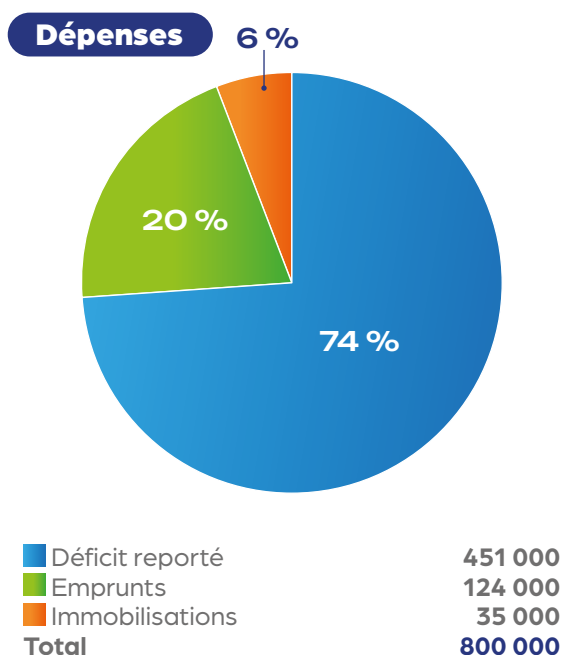
La commune reste financièrement solide mais les marges de manœuvre sont moins importantes. Le budget 2026 a donc été construit avec prudence.

Budget 2026 simplifié en chiffres (€)

Le fonctionnement



L'investissement



Les orientations du budgets 2026

Le budget repose sur trois engagements.

1 Maîtriser les dépenses de fonctionnement

Chaque dépense est réexaminée. L'objectif est simple : dépenser utilement sans diminuer la qualité des services.

2 Continuer à investir

Malgré un contexte plus contraignant, la commune poursuit ses investissements :

- entretien du patrimoine ;
- voirie ;
- matériel ;
- équipements municipaux ;
- amélioration du cadre de vie.

3 Assurer la pérennité de notre commune

Les objectifs sont :

- améliorer progressivement la capacité d'autofinancement ;
- maintenir une dette modérée ;
- conserver une situation financière saine.

4 Réaffirmer notre engagement pour Saint-Amarin

- Mener une gestion rigoureuse.
- Investir lorsque cela est utile.
- Préserver notre capacité à agir demain.

Tous ces chiffres déterminent, au quotidien, le travail réalisé par les élus et oriente également le travail réalisé par les tous les agents municipaux : services administratifs et services techniques.

Nous souhaitons ainsi construire une commune :

- bien entretenue,
- attractive,
- responsable dans ses pratiques,
- et résolument tournée vers l'avenir en répondant aux enjeux de demain.



Les faucons crécerelles

Sentinelles de l'église
de Saint-Amarin



De discrètes traces de fiente sur les vitres de notre l'église côté Kattenbach et Lucien Arnold accompagné de quelques passionnés commencent une formidable aventure. Elle s'écrit depuis plus de vingt ans entre les faucons crécerelles et l'association « Les oiseaux du Stockenberg ».

Observer ces magnifiques rapaces est une chose, réussir à les installer en est une autre.

Nos ornithologues amateurs construisent des nichoirs, les déplacent, les améliorent, les entretiennent. Ils observent la vie des rapaces depuis que le premier couple s'est installé : de la ponte à l'éclosion, de l'envol des jeunes à leur retour au printemps suivant.

L'année dernière, pas moins de seize jeunes faucons ont pris leur envol, récompensant de la plus belle des manières des années de patience, d'observation et d'engagement en faveur de cette espèce emblématique. Cette année, les naissances se sont échelonnées. Tandis que les premiers jeunes prennent leur envol, les derniers éclosent. Une illustration parfaite du fait que la nature suit toujours son propre rythme.

Aujourd'hui, les faucons crécerelles font pleinement partie du patrimoine naturel de l'église de Saint-Amarin. Leur présence est une richesse et leur retour annuel demeure une immense satisfaction pour celles et ceux qui œuvrent, avec passion et discrétion à leur protection.

Renseignements, graines pour oiseaux ou nichoirs contactez Lucien au 03.89.38.77.44 ou par mail armalu68@sfr.fr.

Fête Estivale des Arts et Spectacles Vivants

25 et 26 juillet



Pour la troisième édition de ces rencontres artistiques, le théâtre a fait salle comble avec l'humoriste alsacien Laurent Arnoult, le cirque de M. Pozzolino a initié petits et grands, chants et guitares ont animés les apéritifs au Cercle, tandis que d'autres artistes envahissaient les jardins du presbytère et le Cercle. Les chants de gospel dans notre église ont clôturé ces deux jours festifs.

L'immersion des artistes dans le cœur historique de notre vieille ville, ainsi que l'accès gratuit à l'art, reste l'engagement premier de l'association CAPSA, créatrice de l'événement. De nouveaux projets de spectacles de rue se préparent et le rendez-vous est pris pour le dernier week-end de juillet 2027.

50^{ème} Tour de la Vallée



Pour cette édition anniversaire, le Club Vosgien de la Vallée de Saint-Amarin a organisé la 50^{ème} édition du Tour de la Vallée de la Thur au départ d'Urbès.

Des parcours exceptionnels en circuit et en huit ont permis aux participants de découvrir les magnifiques paysages des crêtes vosgiennes.

Une belle réussite placée sous le signe de la randonnée, de la convivialité et de la passion de la montagne.

Etat civil

1^{er} semestre 2026



Naissances

(Personnes ayant donné leur accord pour publication)

- 26 janvier** **Lyna**, fille de Kevin BOBENRIETH et Sonia MARSANI
- 1er février** **Adrien**, fils de Ludovic SCHUÉ et Aurore DE MESQUITA
- 6 mars** **Maël**, fils de Yvan TSCHIRHART et Jennifer MAURER
- 15 avril** **Louis**, fils de Kévin DESAGA et Laura KIEFFER



Mariages

(Personnes ayant donné leur accord pour publication)

- 18 avril** **Laurent CANY** et **Isabelle KUHNER**
- 4 juillet** **Kévin DESAGA** et **Laura KIEFFER**
- 5 juillet** **Denis BELTZUNG** et **Sylvie STERKLEN**
- 17 juillet** **Yvan TSCHIRHART** et **Jennifer MAURER**



Décès

- 2 février** **Edith MAURER** née Briswalter à 73 ans.
- 16 février** **Julien LUTTRINGER** à 39 ans.
- 22 février** **Juliette FUCHS** née Grunenwald à 93 ans.
- 28 février** **Xavier JENN** à 39 ans.
- 26 avril** **Charles EHLINGER** à 77 ans.
- 9 mai** **Irma HUMBERT** née ARNOLD à 86 ans.
- 10 mai** **Marie-Jeanne VERRIER** née WALTER à 94 ans.
- 26 mai** **Cécile BELTZUNG** née ANCEL à 86 ans.
- 17 juin** **Maria SCHWEBEL** née VILLALONGA à 73 ans.
- 18 juin** **Andrée DUPEYRE** née BORNE à 79 ans.
- 8 juillet** **Yvette LERCH** née RINGENBACH à 90 ans.
- 16 juillet** **Joseph MENY** à 68 ans.

Les Conseils Municipaux

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus des Conseils Municipaux en version papier consultables en Mairie ou sur le site Internet de la mairie : ville-saint-amarin.fr

Synthèse du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 20 mars 2026

Présidée par le doyen du Conseil Municipal, Monsieur Jean SAUZE, cette séance a été consacrée à l'installation du nouveau Conseil Municipal suite aux élections municipales qui se sont déroulées dans notre commune le dimanche 15 mars dernier.

Les élections en chiffres :

1598 inscrits – 731 votants – 41 nuls – 65 blancs – 625 exprimés : soit une participation de 45.74 %.

La liste conduite par Cyrille AST, tête de liste «Relevons de nouveaux défis pour Saint-Amarin», a recueilli 625 suffrages et a obtenu 19 sièges.

Le nouveau Conseil Municipal élu :

Maire : Cyrille AST ; **1^{ère} adjointe** Marie-Christine LOCATELLI, **2^{ème} adjoint** Jean SAUZE, **3^{ème} adjointe** Nathalie BELTZUNG, **4^{ème} adjoint** Thierry DUMOULIN, **5^{ème} adjointe** Sabine JACQUIN POULET ; **Conseillers Municipaux** Véronique PETER, Alain SPERISSEN, René EHLINGER, Emmanuelle

HUBER, Jean-Jacques KUBLER, Marilyne HORNY, Christophe DAUDIGNAC, Aurélie BRUNNER, Frédéric KOEHL, Sophie HOFFNER, Jérémy BRAND, Catherine JOLLY, Arnaud BOSSA.

Synthèse du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 1^{er} avril 2026

Cette séance a été consacrée à la mise en place des commissions municipales, à la mise en place du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), ainsi qu'à l'élection des délégués des diverses instances et associations : Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, Syndicat Territoire d'Energie Alsace, Syndicat Mixte de la Thur, Communes Forestières Grand-Est, Groupement d'Intérêt Cynégétique, Commission Consultative de la Chasse, Conseil d'Administration du Collège, Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, Amis du Musée Serret, Association CAPSA, Conseil de Fabrique et Association « Comité de jumelage Auxerre/Saint-Amarin ».

Ont été également mises en place toutes les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Synthèse du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 28 avril 2026

Une séance majoritairement consacrée à la gestion des finances de notre commune : compte financier unique du budget général 2025 de la commune, comptes financiers de notre forêt 2025, tableau des effectifs du personnel communal, subventions aux associations, fixation des taux d'imposition 2026 des taxes locales directes, budgets primitifs généraux 2026 pour la commune et la forêt.

Quelques points supplémentaires ont été votés : création d'un budget annexe en vu d'un projet d'aménagement d'un nouveau lotissement communal "Muenchfeld", création d'un emploi permanent d'adjoint technique, proposition de membres pour la commission communale des impôts directs et renouvellement d'une concession de passage en forêt communale pour accession à une propriété privée.

Tous les points de cette séance ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Synthèse du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 5 juin 2026

Cette séance est ouverte avec, à l'ordre du jour, des points variés.

La désignation de représentants de la commune de Saint-Amarin auprès d'instances : deux représentants au sein de la C.L.E.C.T , trois membres pour constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) , des membres pour siéger au sein des comités consultatifs de la CCVSA et des représentants au sein du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

L'attribution de subventions : à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin dans le cadre du passage du Tour de France et à l'association CAPSA pour l'organisation de la Fête Estivale des Arts et Spectacles Vivants les 25 et 26 juillet.

La mise à disposition de pièges à frelons asiatiques : Le Conseil Municipal a autorisé M. Le Maire à signer une convention avec la Communauté de Commune.

Le tarif pour chute de stères et billons de bois : après concertation avec l'O.N.F et validation à l'unanimité par le Conseil Municipal le tarif à 36 euros le stère.

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique : à compter du 01/07/2026, un emploi permanent d'agent d'entretien relevant des grades d'adjoint technique territorial est créé.

Le recours à un contrat d'apprentissage : Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de recourir au contrat d'apprentissage pour la formation d'un/une ATSEM à l'école maternelle. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La motion de soutien à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) installé à Thann : Cette motion est destinée à influencer la décision de la Région Grand Est de ne plus financer le cursus de formation en soins infirmiers au sein de l'IFSI de Thann. Notre territoire a besoin de former des professionnels de santé, au plus près des communes et des enjeux, pour encourager les futurs professionnels à s'investir plus tard auprès de nos populations et à bien connaître les atouts de nos communes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la Motion portant

sur le maintien de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Thann, demande à la Région Grand Est de maintenir ce pôle de formation essentiel au territoire, charge Monsieur le Maire de transmettre la motion à Monsieur le Président de la Région Grand Est et à Monsieur le Maire de la Ville de Thann.

Synthèse du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 30 juin 2026

Deux points chiffrés et longuement travaillés en amont ont été abordés lors de cette séance :

Le budget Primitif 2026 pour le lotissement communal «Muenchfeld» et le projet d'acquisition de locaux en vue d'y installer les Ateliers Municipaux. Deux autres points ont également été votés : la mise à disposition d'un agent communal auprès de la CCVSA pour le service périscolaire et la subvention au Groupement d'Action Sociale (G.A.S) pour le personnel de la Mairie.

Le budget Primitif 2026 pour le lotissement communal «Muenchfeld» : La banque Crédit Mutuel souhaite construire une agence regroupant les trois agences de la vallée soit un total de 23 salariés et leur choix s'est porté sur le terrain du Muenchfeld situé sur notre commune. Dans le respect du PLUI le projet global comprend la réalisation du projet Crédit Mutuel ainsi que la construction in situ d'un minimum de 9 logements. Le projet a été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Projet d'acquisition de locaux en vue d'y installer les Ateliers Municipaux : Après une visite sur site, le Conseil Municipal a constaté l'état de délabrement des services techniques situés rue de Ranspach et l'urgence de la situation pour la sécurité du personnel.

Après avoir pris connaissance de plusieurs projets chiffrés par des professionnels, effectué des visites sur site et consulté des plans d'architectes ; après en avoir délibéré par 16 voix pour , 2 voix contre, et 1 abstention, un projet a été retenu par le Conseil Municipal : Le projet du site Kessler dans la zone industrielle de Saint-Amarin qui comprend trois axes principaux :

1. Vente du terrain constructible de 58 ares rue de Ranspach à un promoteur pour minimiser les frais (après déduction de la démolition de l'existant) et faire venir de nouveaux habitants à Saint-Amarin.
2. Acquisition de l'ensemble immobilier correspondant à l'ancien garage Kessler, comprenant les bâtiments et les terrains attenants (locaux, terrains et accès qui répondent au cahier des charges.).
3. Rénovation des locaux, avec en sus, la réalisation d'un toit photovoltaïque (possibilités de subventions et consommation électrique auto-financée) et la réalisation de cuves de récupération d'eau (40 000 litres).

Ce projet est une opportunité de réaliser une urbanisation cohérente de notre ville (rue de Ranspach en quartier résidentiel et locaux techniques dans la zone artisanale et industrielle). Il supprime la problématique du travail des agents techniques durant une période de travaux sur le site actuel ainsi que la problématique de stockage du matériel.

L'acquisition définitive de l'ensemble immobilier fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal, après confirmation du plan de financement de l'opération.

Élections Présidentielles : les dimanches 18 avril et 2 mai 2027

Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrits sur la liste électorale de Saint-Amarin en vous rendant sur le site du gouvernement :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au vendredi 12 mars 2027.

Pour vous inscrire :

En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

En ligne, sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.

Recensement de la population à Saint-Amarin du 21 janvier au 20 février 2027

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit

également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, types de logements, etc.

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, vous pouvez contacter la mairie de Saint-Amarin par mail à mairie@ville-saint-amarin.fr ou par téléphone au 03 89 82 62 05.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site recensement.gouv.fr

Menus produits de la forêt

Les personnes intéressées par :

- Une carte de ramassage de bois
- Un fonds de coupe
- Du bois d'affouage

Sont priées de s'inscrire obligatoirement en mairie **entre le 4 janvier et le 19 mars 2027**.

Les lots seront attribués par l'agent forestier à partir du mois de mai.

Un maximum de 3 cordes par foyer sera accordé.



Cérémonie du 8 mai



Toujours solennelle et empreinte de gravité, la cérémonie du 8 mai nous rappelle le sens des mots résistance, sacrifice et liberté. Beaucoup d'émotions cette année avec les jeunes du Conseil Municipal Des Enfants qui portaient avec fierté leurs écharpes tricolores toutes neuves. Beaucoup d'émotion également dans le discours de notre nouveau Maire Cyrille Ast. L'Histoire de la guerre apprise à l'école est faite de dates. Celle de notre vallée est faite d'histoires d'hommes et de femmes, celles de nos parents et grands-parents. En lisant le récit du vécu de son grand-père soldat, Cyrille Ast, nous a ancré, tant dans la réalité de la guerre, que dans la vie de notre vallée. Un très bel hommage.

Journée citoyenne du 13 juin

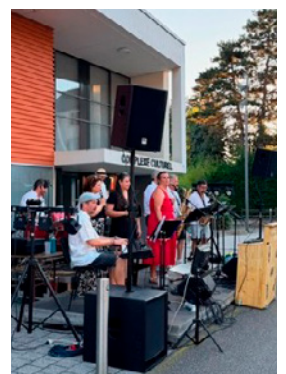
Comme chaque année la journée citoyenne a réuni des participants de tous les âges qui se sont répartis de nombreux travaux. Le soleil était présent de même que le courage. Après l'effort, le réconfort avec l'apéritif et un bon repas. C'est à ce moment que s'illustre l'énergie collective. On se rencontre, on échange, on change de place, on partage nos expériences. On ose parler de ses compétences. Et si petites nous semblent-elles, elles peuvent manquer à quelqu'un, alors on décide de s'aider. L'engagement qui donne vie à cette dynamique prend forme autour des tables, de même que les nouveaux projets...



Fête de la tarte flambée



4 juillet en fin d'après-midi, il fait chaud. Sur la place du CAP, des tables sont dressées et une bande de lutins verts fluo s'activent pour nous servir des tartes flambées cuites à point. La bière et les sodas sont frais. Les amis et voisins arrivent pour partager une table. Les enfants gambadent librement. En fond sonore un magnifique orchestre et les vieux « tubes de l'été » qui ravivent des souvenirs chez les « anciens ». Et pour tous, impossible de rester insensible à la merveilleuse voix d'Aurélien. Que dire de plus ? Merci à la Musique Municipale pour ces beaux moments et recommencez l'été prochain !



1944

Les Goumiers marocains pour libérer la ville

8 mai 2026 : accompagnée de membres du Comité local du Souvenir Français, la ville installe, à côté de la stèle dédiée aux libérateurs de la commune, la plaque commémorative honorant les Goumiers marocains tombés lors de la Libération.

Des dates et des hommes ...

27 novembre 1944 : le Groupe de Tabors Marocains reçoit pour mission de nettoyer les crêtes séparant la vallée de la Doller de celle de la Thur.

2 décembre 1944, les troupes et les chars entrent dans Saint-Amarin. L'infanterie franchit la Thur mais, très vite, les goumiers essuient des tirs de mortier. La nuit est déjà tombée lorsque des goumiers rejoignent leur unité en rapportant le corps de l'adjudant HENRIOT, tué avec trois soldats marocains. Le sergent-chef BUSSING et trois autres goumiers sont également abattus.

Les Saint-Amarinois vivent sous les bombardements et dans la peur, témoins directs de ces heures tragiques. Nombreux trouvent refuge grâce à M. Constant KUENY, qui ouvre ses caves, pour les accueillir et les protéger.

Nous nous souvenons avec respect de ces hommes, de ces libérateurs.



Musée Serret

Quand une dictée se transforme en loisir



Le Musée Serret va fermer ses portes à l'arrivée des premiers frimas, et nous devons attendre le printemps pour de nouvelles découvertes. Fin juillet, lors de la fête Estivale des Arts et Spectacles Vivants, nous pouvions pénétrer dans une salle de classe pour y faire une dictée.

Assis en silence, nos pensées se sont tournées vers ces élèves qui écrivaient avec des plumes trempées dans des encriers, ne parlant et écrivant le français que depuis deux ans. Transportés en 1916, nous avons fait la dictée, au rythme de la belle voix grave et posée de M. Kaemmerlen, qui, comme les instituteurs de l'époque arborait chemise bien blanche et nœud papillon.

Pour tous ceux qui n'ont pas pris leur stylo cet été, en voici le texte pour un passe-temps hivernal :

Lorsqu'elles furent arrachées à la France en 1870, l'Alsace et la Lorraine étaient françaises, l'une depuis plus de deux cents ans, l'autre depuis plus de cent ans. Elles aimaient la France tout autant que l'aimaient les pays qui étaient français depuis toujours.

Même, elles l'aimaient peut-être davantage, parce qu'elles étaient à la frontière, près de l'ennemi.

L'Allemagne les a prises, sans leur demander si elles voulaient devenir allemandes. La France ne croit pas qu'on ait le droit de traiter des hommes comme des bêtes, qui changent de maîtres sans qu'on les consulte.

Aujourd'hui, presque tous les Alsaciens et Lorrains qui avaient l'âge d'homme au moment de la guerre, sont morts. Mais leurs enfants n'ont pas oublié la France.

Elle est toujours la patrie de leur cœur.

Dictée patriotique qui s'est tenue à Rupt-sur-Moselle le 22 juillet 1916, en présence de 163 enfants d'Alsace (cantons de Thann et de Masevaux).

Alors ? À qui le sans faute ?

Publication semestrielle :

Automne-hiver les 21 septembre

Printemps-été les 21 mars.



À découvrir dans le numéro Printemps-été 2027 :

- Grand angle : Vivre les uns avec les autres
- Dynamique locale : La cohérence de l'urbanisation
- Temps libre : Journées citoyennes et nouveaux projets

Et de nombreux articles sur la vie dans notre commune

Participez au prochain numéro



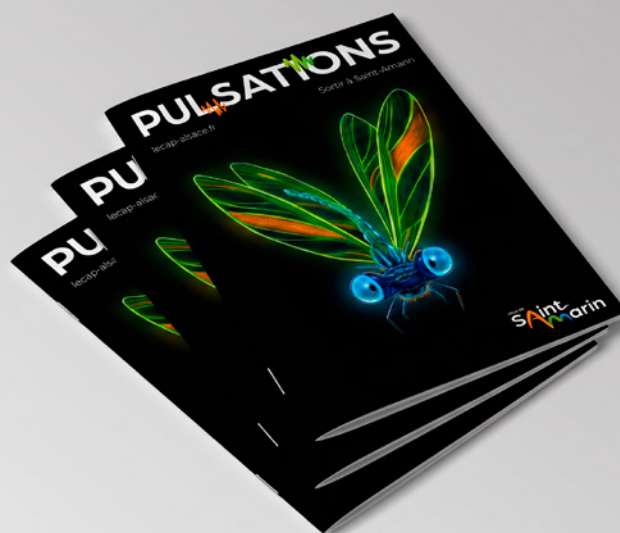
Vous venez de découvrir votre nouveau bulletin municipal et nous vous invitons à participer à son élaboration. Nous vous proposons de nous faire parvenir une photo de belle qualité : un portrait, un paysage, couleur ou noir et blanc. Elle doit simplement être représentative de Saint-Amarin. La photographie sélectionnée paraîtra en page 4 dans la rubrique L'IMAGE. Le ou la photographe publié sera récompensé(e) d'un bon d'achat de 50 euros chez nos commerçants.

Envoyez vos images par mail :

lefildamarin@ville-saint-amarin.fr

PULSATIONS

Découvrez dans votre boîte aux lettres **PULSATIONS** le nouveau magazine des sorties à Saint-Amarin



VILLE DE Saint Amarin



CONTACT

Mairie

55 rue Charles de Gaulle
68550 SAINT-AMARIN

☎ 03 89 82 62 05

✉ mairie@ville-saint-amarin.fr

🌐 www.ville-saint-amarin.fr

Horaires d'ouverture des bureaux :

Du lundi au vendredi : de 10h à 12h et de 15h à 17h.

Passeports et Cartes Nationales d'Identité

Uniquement sur rendez-vous

- Prendre rendez-vous en ligne : sur le site de la Mairie ville-saint-amarin.fr
 - Téléphoner à la mairie au 03 89 82 62 05
- ✉ mairie@ville-saint-amarin.fr

France Services (pour une aide auprès des administrations).

Uniquement sur rendez-vous

- Prendre rendez-vous en ligne : sur le site de la Mairie ville-saint-amarin.fr
 - Téléphoner à la mairie au 03 89 82 62 05
- ✉ france.services@ville-saint-amarin.fr

PERMANENCES À LA MAIRIE :

Cyrille AST

Maire : Finances – Urbanisme et travaux – Tous sujets
Prendre rendez-vous à la mairie au 03 89 82 62 05

✉ cyrille.ast@ville-saint-amarin.fr

Marie-Christine LOCATELLI

Maire-Adjointe : sur rendez-vous
Économie et Dynamique locale - Cérémonies patriotiques et
Festivités - Forêt - Gestion des espaces funéraires.

☎ à la mairie au 03 89 82 62 05

✉ mc.locatelli@ville-saint-amarin.fr

Jean SAUZE

Maire-Adjoint : sur rendez-vous
Culture Sports Loisirs- Vie associative.

☎ à la mairie au 03 89 82 62 05

✉ jean.sauze@ville-saint-amarin.fr

Nathalie BELTZUNG

Maire-Adjointe : sur rendez-vous

Affaires sociales et solidarité – Personnes âgées – Logement social
Conseil Municipal des Enfants – Jeunesse- Environnement et cadre
de vie.

☎ à la mairie au 03 89 82 62 05

✉ nathalie.beltzung@ville-saint-amarin.fr

Thierry DUMOULIN

Maire-Adjoint : sur rendez-vous
Sécurité – Chasse.

☎ à la mairie au 03 89 82 62 05

✉ thierry.dumoulin@ville-saint-amarin.fr

Sabine JACQUIN POULET

Maire-Adjointe : sur rendez-vous
Communication – Jumelage.

☎ à la mairie au 03 89 82 62 05

✉ sabine.jacquin@ville-saint-amarin.fr